

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 27 MAI 2024

Date de convocation : 21 mai 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°24-050 à 24-052 incluse	25	04	08	29
Pour la délibération n°24-053	24	03	09	27
Pour la délibération n°24-054 à 24-063 incluse	25	04	08	29
Pour la délibération n°24-064	23	04	10	27
Pour la délibération n°24-065 à 24-066 incluse	25	04	08	29
Pour la délibération 24-067	24	04	09	28
Pour la délibération n°24-068 à 24-071 incluse	25	04	08	29

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRE, Mmes LANGEARD, OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme VANDAMNE, M. GAUTIER, Mme LÉMAN, M. BAZIRE, Mme MICHAUD, MM. NIEL, TOKDEMIR, RIVET, Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, M. THOMAS Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Jean-Louis BAUCHARD ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire
- Mme Élodie DUCASTEL ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Sylvie KOUYOUMDJIAN ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENTS : MM. SAVY, ORTÉGA, Mmes SEGHIR, LESAULNIER

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 24-066 Convention avec l'INSEE pour la préparation et l'exécution de l'enquête Familles 2025

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

AFFICHÉ LE

03 JUN 2024

03 JUN 2024

Le Maire

François-Xavier




Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240527-24-066-DE
Date de télétransmission : 03/06/2024
Date de réception préfecture : 03/06/2024

N° 24-066

**CONVENTION AVEC L'INSEE POUR LA PRÉPARATION
ET L'EXÉCUTION DE L'ENQUÊTE FAMILLES 2025**

RAPPORT

Monsieur le Maire rapporte que le recensement rénové de la population en vigueur depuis 2004, est désormais annuel pour les villes de plus de 10 000 habitants, et porte sur 8 % des adresses d'habitation.

La Ville de Louviers s'astreint à affiner l'exhaustivité et la qualité de la collecte. Pour cela, elle privilégie le recrutement d'agents recenseurs, en s'appuyant sur des critères de connaissance et de proximité du secteur affecté. La reconnaissance de ce travail a amené l'Insee à solliciter la Commune pour réaliser en plus de la collecte habituelle, une enquête *Familles*, visant à mieux connaître leurs modes de vie (enfants résidents hors du logement, contacts grands-parents petits enfants...).

L'enquête *Familles* réalisée depuis 1954 est conduite en principe tous les 10 ans pour cartographier les grandes évolutions de la société française.

Reconnue d'intérêt général, elle est menée sur un échantillon de 2 000 communes ayant vocation à être représentative du niveau régional.

Il est à noter qu'une dotation forfaitaire complémentaire sera allouée et versée par l'État pour compenser partiellement cette surcharge d'activité lors l'enquête annuelle de recensement 2025.

En conséquence, le Conseil municipal est donc sollicité pour autoriser la signature de la convention pour l'enquête *Familles* lors du recensement 2025.

DÉCISION

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29, R.2151-1 et suivants

Vu la loi 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité et plus particulièrement ses articles 156 à 158,

Considérant le projet de convention joint en annexe de la présente,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions pour assurer le bon déroulement des opérations de recensement pour l'année 2025.

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention avec l'Insee, pour la réalisation de l'enquête *Familles* en complément de l'enquête de recensement annuel 2025

AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer ladite convention,

Adoptée à l'unanimité

**Pour copie conforme
Le Maire,**



François-Xavier PRIOLLAUD

